



Royale Fédération
Colombophile Belge

Koninklijke Belgische
Duivenliefhebbersbond

Dossier behandeld door
traité par

Ref.
Bijlage(n)
Annexe(s)

Halle, le 09/11/2021

Monsieur le président,

Madame la présidente,

Nous vous prions de trouver, ci-annexé, l'ordre du jour provisoire de l'assemblée générale de l'entité provinciale qui se déroulera, si les mesures covid-19 d'application le permettent, le 11/12/21 à partir de 10h dans les locaux de la société de Nivelles

Nous vous invitons, dès à présent, à désigner un seul représentant pour votre société afin que celui-ci puisse se libérer et participer à la réunion.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions, Madame, Messieurs, d'agréer nos salutations distinguées.

Pour l'EPR HBW

Le président,

Christian Goulem



v.z.w. KBDB

Vereniging zonder winstoogmerk. Aangenomen door de FOD van Financiën en Volksgezondheid.
Association sans but lucratif. Agréée par les SPF des Finances et de la Santé Publique.
Ondernemingsnummer - Numéro d'entreprise 0407138001.

RFCB a.s.b.l.



Gaasbeeksesteenweg 52-54 II Halle

Tel: 02 537 62 11 • Fax: 02 538 57 21

KBC BE79 4338 2420 0133
www.kbdb.be - nationaal@kbdb.be

BIC KREDBEBB
www.rfcb.be - nationale@rfcb.be

Ordre du jour provisoire

Assemblée générale EPR Hainaut-Brabant wallon

11/12/2021

1- Approbation du procès-verbal – décembre 2020 – Covid -19

(Envoyé aux sociétés de l'EPR)

2- Rapport administratif - 2021

3- Organisation sportive 2022

A-Remarques sportives préliminaires :

A-1 Les lignes de vol

Par décision du Comité sportif national du 06/11/2021, ratifiée par l'assemblée générale nationale du 29/10/2021 ; les entités provinciales sont tenues de respecter les lignes de vol qui leur ont été précédemment octroyées.

A-2 Région du Centre-Charleroi

Sur base des directives envoyées préalablement par le comité de l'EPR aux sociétés en matière de lâcher et de formation d'ententes, la demande visant à casser l'entente existante et à la formation d'une nouvelle entente (vitesse et demi-fond), formulée par les sociétés de Givry (2), Leval (Mont ste aldegonde) et de Erquelines ne peut être prise en considération étant donné que les sociétés demandereses (exception faite de la société d'Erquelines qui avait respecté cette formalité) **n'ont pas respecté les délais de renonciation prévus dans les statuts de leur entente de vitesse et de demi-fond, statuts qu'elles avaient elles-mêmes mis au point.**

Considérant ce qui précède et, pour le surplus et au besoin, l'application de l'article 19 du règlement d'ordre intérieur de la RFCB (AG 29-10-21), le comité provincial a décidé, à l'unanimité, de maintenir la situation existante en 2021 durant la saison sportive 2022.

A-3 Nécessité du regroupement :

Vu les perspectives futures quant à la diminution du nombre d'amateurs mais également à la disparition des sociétés, à l'augmentation continue des coûts liés à la pratique de la colombophilie, au transport, à la gestion des sociétés, le comité invite les responsables de sociétés mais également les amateurs à envisager pour l'avenir des regroupements dans les lâchers mais également entre ententes/groupement

B- Hainaut et en Brabant wallon

En vitesse et demi-fond

B1-Les lâchers :

sont identiques à ceux organisés en 2021.

B2- Les itinéraires :

(voir annexe)

4- Modifications réglementaires

ART.37 *Sauf accord écrit entre groupements ou ententes (annexé aux programmes-concours), la zone de participation maximale autorisée aux sociétés, ententes, groupements est limitée :*

En vitesse :

A trois communes partielles (communes avant fusion). Zone calculée à partir de la commune partielle dans laquelle est installée la société.

En demi-fond et grand demi-fond (*):

Aux communes partielles limitrophes à la zone de participation accordée en vitesse.

A partir du 09/12/2017, les modifications apportées à la zone de participation d'une société, d'un groupement ou d'une ententes de vitesse devront tenir compte dans le calcul de l'obligation imposée à toutes les sociétés composantes de conserver une zone de participation cohérente en reprenant, aux 4 points cardinaux de la commune partielle dans laquelle la société est installée, un nombre identique de communes partielles (1,2 ou 3). Cette obligation a une implication directe sur la zone de participation de demi-fond (+ 1 communes partielles à la zone de vitesse).

Les cas spéciaux seront traités par le Comité de l'Ent. Prov. Reg. lors de l'approbation des programmes-concours.

(*) sur base d'un accord conclu entre les EPR de LNL et du HBw, les sociétés, ententes, groupements sont libres, à partir de la saison 2022, de déterminer leur zone de participation à partir du grand demi-fond au sein du territoire des deux entités provinciales regroupées précitées.

5- Décisions prises par l'assemblée générale du 29-10-21

6- Remise des prix des championnats EPR 2020 et 2021

Dates	Jour	(entraînements)	Grande vitesse	Petit Demi-Fond
02-avr	Samedi		Maisseny	
09-avr	Samedi		Maisseny	
16-avr	Samedi	Noyon	Pont	
20-avr	Mercredi	Maisseny		
23-avr	Samedi	Noyon	Pont	
30-avr	Samedi	Noyon		TOURY
05-mai	Mercredi		Pont (entr)	
07-mai	Samedi	Maisseny	Pont	TOURY
14-mai	Samedi	Maisseny(PGX)	Ecouen	ORLEANS
18-mai	Mercredi	Maisseny		
21-mai	Samedi	Con. Maisseny PGX	Pont	TOURY
26-mai	jeudi	Con. Maisseny PGX		
28-mai	Samedi	Noyon	Ecouen	TOURY
01-juin	Mercredi	Maisseny		
04-juin	Samedi	Noyon	Pont (3 cat)	TOURY
08-juin	Mercredi	Maisseny		
11-juin	Samedi	Noyon	Pont	TOURY
15-juin	Mercredi	Maisseny		
18-juin	Samedi	Maisseny	Pont	TOURY (3 cat)
22-juin	Mercredi	Maisseny		
25-juin	Samedi	Maisseny	Ecouen	ORLEANS
29-juin	Mercredi	Noyon		
02-juil	Samedi		Pont	TOURY
06-juil	Mercredi	Noyon cp		
09-juil	Samedi		Pont	TOURY
13-juil	Mercredi			
16-juil	Samedi	Noyon cp	Ecouen	Orléans
20-juil	Mercredi			
23-juil	Samedi		Pont	TOURY
27-juil	Mercredi	Noyon cp		
30-juil	Samedi		Pont	
06-août	Samedi	Noyon cp		Salbris EPR
13-août	Samedi		Ecouen	Salbris EPR
15-août	lundi	Noyon		
20-août	Samedi		Pont	
27-août	Samedi	Noyon	Ecouen	Salbris EPR
03-sept	Samedi	Noyon		
10-sept	Samedi	Noyon		
17-sept	Samedi	Noyon		
24-sept	Samedi	Noyon		

Dates	Jour	(entraînements)	Grande vitesse	Petit Demi-Fond
02-avr	Samedi		SOISSONS	
09-avr	Samedi		SOISSONS	
16-avr	Samedi		SOISSONS	
23-avr	Samedi		ST-SOUPPLETS	
30-avr	Samedi		MELUN	
07-mai	Samedi		SOISSONS	TOURY
14-mai	Samedi		ST-SOUPPLETS	ORLEANS
21-mai	Samedi		ST-SOUPPLETS	TOURY
28-mai	Samedi		MELUN	ORLEANS
04-juin	Samedi		ST-SOUPPLETS	TOURY
11-juin	Samedi		SOISSONS	TOURY
18-juin	Samedi		ST-SOUPPLETS	TOURY
25-juin	Samedi		ST-SOUPPLETS	ORLEANS
			SOISSONS (C.P)	
02-juil	Samedi		ST-SOUPPLETS	TOURY (3 cat.)
06-juil	Mercredi		SOISSONS (C.P)	
09-juil	Samedi		MELUN	ORLEANS
13-juil	Mercredi		SOISSONS (C.P)	
16-juil	Samedi		ST-SOUPPLETS	TOURY
20-juil	Mercredi		SOISSONS (C.P)	
23-juil	Samedi		ST-SOUPPLETS	TOURY
27-juil	Mercredi		SOISSONS (C.P)	
30-juil	Samedi		MELUN	
06-août	Samedi		SOISSONS	TOURY
13-août	Samedi		ST-SOUPPLETS	TOURY
20-août	Samedi		ST-SOUPPLETS	
27-août	Samedi		ST-SOUPPLETS	
03-sept	Samedi		SOISSONS	
10-sept	Samedi		SOISSONS	
17-sept	Samedi		SOISSONS	
24-sept	Samedi		SOISSONS	

Pas de bagues en caoutchouc pour les entraînements (liste d'enlogement uniquement)
 entraînements sur une étape entre 75 et 90 kms

ITINERAIRE POUR 2022(PETIT CLUB) PROVISOIRE

SAMEDI	PETIT CLUB	
07-mai	LORRIS	
14-mai	FAY AUX LOGES	
21-mai	ORLEANS	
28-mai	LORRIS	
04-juin	GIEN	
11-juin	LORRIS	
18-juin	LORRIS	
25-juin	LORRIS	
02-juil	LORRIS	
09-juil	FAY AUX LOGES	
16-juil	LORRIS	
23-juil	FAY AUX LOGES	
30-juil	XXXXXXX Bourges NAT	
06-août	ORLEANS	
13-août	LORRIS	
20-août	LORRIS	
27-août	LORRIS	

Proposition itinéraire vitesse 2022				
samedi, avrîl 02, 2022	MOMIGNIES			
samedi, avrîl 09, 2022	MOMIGNIES	SOISSONS		
samedi, avrîl 16, 2022	MOMIGNIES	SOISSONS		
samedi, avrîl 23, 2022	MOMIGNIES	SOISSONS		
samedi, avrîl 30, 2022	MOMIGNIES	NANTEUIL		
samedi, mai 07, 2022	MOMIGNIES	SOISSONS	LORRIS	
samedi, mai 14, 2022	MOMIGNIES	NANTEUIL	LORRIS	
samedi, mai 21, 2022	MOMIGNIES	SOISSONS	ORLEANS	
samedi, mai 28, 2022	MOMIGNIES	SOISSONS	LORRIS	BOURGES N
samedi, juin 04, 2022	MOMIGNIES	NANTEUIL	LORRIS	
samedi, juin 11, 2022	MOMIGNIES	SOISSONS	LORRIS	AWC
samedi, juin 18, 2022	MOMIGNIES	NANTEUIL	LORRIS	
samedi, juin 25, 2022	MOMIGNIES	SOISSONS	ORLEANS	
samedi, juillet 02, 2022	MOMIGNIES	NANTEUIL	LORRIS	
samedi, juillet 09, 2022	MOMIGNIES	SOISSONS	LORRIS	
samedi, juillet 16, 2022	MOMIGNIES	SOISSONS	LORRIS	
samedi, juillet 23, 2022	MOMIGNIES	NANTEUIL	LORRIS	AWC
samedi, juillet 30, 2022	MOMIGNIES	NANTEUIL		BOURGES_N_PROTEGE
samedi, août 06, 2022	MOMIGNIES	SOISSONS	ORLEANS	
samedi, août 13, 2022	MOMIGNIES	NANTEUIL	LORRIS	
samedi, août 20, 2022	MOMIGNIES	SOISSONS	LORRIS	
samedi, août 27, 2022	MOMIGNIES	NANTEUIL	LORRIS	
samedi, septembre 03, 2022	MOMIGNIES	SOISSONS		
samedi, septembre 10, 2022		LAON		
samedi, septembre 17, 2022		LAON		
samedi, septembre 24, 2022		LAON		
samedi, octobre 01, 2022	MOMIGNIES			
samedi, octobre 08, 2022	MOMIGNIES			
samedi, octobre 15, 2022	MOMIGNIES			

Assemblée Générale Nationale Statutaire 29/10/2021

Annexe Point 11 – Organisation sportive pour la saison 2022

11.1 Évaluation du bulletin d'enjeux national et international 2021

→ Le bulletin d'enjeux national et international 2022 reste identique à 2021.

Une réunion sera prévue avec tous les mandataires des EP/EPR afin d'expliquer clairement le principe du bulletin d'enjeux national. De ce fait, les mandataires peuvent en informer leurs amateurs en toute connaissance de cause avant le début de la saison sportive 2022.

11.2 Mise pour frais et nombre maximum de pigeons dans les paniers

A/ mise pour frais

→ Ce point sera, à nouveau, abordé lors de la prochaine réunion du CSN de janvier 2022.

B/ Nombre maximum de pigeons dans les paniers - art. 44 du RSN

→ un chiffre fixe est déterminé pour le nombre maximum de pigeons dans les paniers (même en cas de canicule)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>temp > à 25°C</u>
<u>CONCOURS NATIONAUX</u>			
Grand fond :	16	18	16
(aussi pour Barcelone étant donné que ce concours, comme tous les autres concours de grand fond, est enlogé le lundi)		16	14
Fond :	18	18	16
Grand demi-fond :	22 pigeons (paniers en plastique)	22	20
	22 pigeons (paniers en aluminium)	25	22
<u>CONCOURS DE VITESSE ET DE PETIT DEMI-FOND</u>			
Vitesse :			
✓ Pour les paniers en plastique et en osier :			
	25	28	25
✓ Pour les paniers en aluminium :			
	30	33	30
Petit demi-fond (une distinction est faite entre le transport à 1 nuit de panier et le transport à 2 nuits de panier)			
- 1 nuit de panier			
✓ Pour les paniers en plastique et en osier :			
	25	28	25
✓ Pour les paniers en aluminium :			
	30	33	30
- 2 nuits de paniers			
✓ Pour les paniers en plastique et en osier :			
	22	22	20
✓ Pour les paniers en aluminium :			
	25	25	22

Ces nombres seront repris dans les critères du transport par la route pour 2022.

11.3 Détermination des distances minimales pour les concours internationaux

→ une réduction de la distance minimale pour le concours de Barcelone de 875 km à 865 km

Pau	730 km minimum
Agen	Belgique entière 700 km minimum pour les autres pays participants
Barcelone	865 km minimum
St-Vincent	710 km minimum
Marseille	675 km minimum
Narbonne	700 km minimum
Perpignan	725 km minimum

11.4 Bureaux d'enlogement – quotas à utiliser pour les concours de grand demi-fond, fond et grand fond :

→ limitation du nombre de bureaux d'enlogement pour les concours de fond et de grand fond afin de maintenir ces concours rentables en termes de coût. Sinon, pour le ramassage de moins de 100 pigeons (+/- 6 à 7 paniers)/bureau d'enlogement, une somme forfaitaire sera facturée par les transporteurs.

→ Les provinces doivent prendre des mesures étant donné que les amateurs ne peuvent enloger dans une société que si leur colombier se situe dans la zone de participation du doublage local obligatoire (voir les articles 10 et 102 du RSN).

11.5 Obligation d'enloger sur rendez-vous

→ obliger les amateurs à informer les bureaux d'enlogement du nombre de pigeons qu'ils souhaitent enloger

→ les sociétés doivent alors, 1 jour avant l'enlogement, communiquer le nombre de pigeons enlogés via RFCB-Admin

→ donner aux transporteurs la possibilité de savoir combien de paniers devront être transportés et quel moyen de transport est le plus adapté au ramassage.

11.6 Suppression des étiquettes de couleurs sur les concours nationaux de grand demi-fond

→ Ces étiquettes de couleurs représentaient un coût énorme à la RFCB.

→ L'étiquette uniforme continuera d'exister, mais les étiquettes de couleurs ne seront plus mises à disposition par la RFCB.

11.7 Frais établissement résultats, détermination de la ristourne à attribuer aux sociétés, doublage EP/3 zones wallonnes (0,15 EUR/pigeon à l'organisateur EP/3 zones wallonnes – 0,10 EUR/pigeon RFCB) – art. 8 § 3 du RSN

A/ FRAIS ÉTABLISSEMENT RÉSULTATS

→ identique à 2021

B/ DÉTERMINATION DE LA RISTOURNE À ATTRIBUER AUX SOCIÉTÉS

→ Les ristournes 2021 seront également applicables en 2022 :

Concours de grand demi-fond:

Ristourne de 0,15 EURO/pigeon - lors d'une remise du concours, le montant sera diminué avec 0,05 EUR/jour

Concours de Fond et de grand fond

Ristourne de 0,10 EURO/pigeon - lors d'une remise du concours, le montant sera diminué avec 0,05 EUR/jour

C/ DOUBLAGE EP/ZONE WALLONNE (0,15 EUR/PIGEON ORGANISATEUR EP/ZONE WALLONNE – 0,10 EUR/PIGEON RFCB) – ARTICLE 8 §3 DU RSN

→ les EP/EPR doivent négocier avec leur organisateur et trouver un compromis.

11.8 Système de contrôle RFCB

→ La bague électronique obligatoire lors des enlogements manuels sera maintenue uniquement pour les concours nationaux et internationaux et PAS pour les concours de vitesse et de petit demi-fond.

→ Ni les pigeons enlogés manuellement sans bague électronique ni les pigeons pour le port ne doivent être mis dans des paniers distincts, et ce afin de limiter les coûts pour les sociétés, et donc aussi pour les amateurs.

→ Les contrôles réalisés avec le système de contrôle RFCB combineront donc un contrôle automatique (système de contrôle RFCB) et un contrôle manuel.

11.9 Protection Bourges II

→ Maintien de la protection de ce concours au départ de Bourges II en 2022.

11.10 Responsables des lâchers – formation

→ Réunion de tous les responsables de lâcher afin de se mettre ensemble en quête de solutions. Cette réunion pourra servir à échanger des idées et des expériences, à organiser un brainstorming, à découvrir comment les autres responsables de lâcher procèdent, etc. Chaque responsable de lâcher peut en effet tirer des enseignements des expériences des autres.

11.11 Respect de la ligne de vol par les provinces

→ Chaque province doit suivre sa ligne de vol

11.12 Conseil National Consultatif pour système de constatation électronique - Abréviations des concours (4 lettres) dans les masters (problématique Unikon) – les concours doivent être connus avant l'agrégation des masters et problématique Pau (uniquement 3 lettres) – prévoir une abréviation uniforme

→ Les concours que les EP/EPR joueront en 2022 seront demandés. Cette liste sera alors utilisée pour :

- demander à la FCF si tous ces lieux de lâcher seront encore disponibles en 2022 ;
- informer le Conseil National Consultatif pour système de constatation électronique afin que les abréviations des lieux de lâcher concernés puissent être prévues dans les masters, et ce avant l'agrégation de ces appareils.

→ Pour le concours de Pau, l'abréviation PAUX sera utilisée.

11.14 CRITÈRES DES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2022

→ Les critères des championnats nationaux 2022 seront discutés lors du CSN du mois de janvier 2022.

→ Voici déjà quelques propositions :

- As-pigeon grand demi-fond & fond : l'amateur doit désigner par concours les 25 pigeons/catégorie avec lesquels il veut participer à ces championnats

 - Proposition de l'EP de la Flandre occidentale : arrêter le championnat national et le championnat as-pigeon petit demi-fond pigeonneaux 15 jours plus tôt (mi-août)

 - As-pigeon fond Yearlings : 3 prix au lieu de 2 prix
-